



EN BREF :

- État de la situation.
- Phylloxera de la vigne.
- Mildiou.

VIGNOBLE - ÉTAT DE LA SITUATION

Régions à l'ouest (Montérégie, Laval, Laurentides)

- Le stade « pousse de 25 à 40 cm » à « début floraison » est atteint dans la plupart des vignobles et les cultivars les plus hâtifs sont au stade « pleine floraison ».
- **Insectes** : très peu d'insectes et de dégâts sont observés. Quelques adultes de punaise terne et de cicadelles sont présents et ne causent pas de dommages apparents pour l'instant. L'altise ne semble pas préoccupante cette année. Des dégâts localisés de chenilles défoliatrices ont été rencontrés.
- **Maladies** : les conditions climatiques (canicule et vent) n'étaient pas très favorables au développement des maladies jusqu'à maintenant. Elles risquent de l'être cette semaine et de justifier des traitements contre le mildiou et le blanc sur les cépages sensibles.
- Des dommages ont été observés suite à la chaleur extrême, aux forts vents et aux pluies intenses : feuilles déchirées, nouvelles pousses brisées (sans symptôme apparent d'excorioses). On a diagnostiqué des brûlures dues aux applications de pesticides effectuées par temps chaud.
- Des engrais complets et du bore ont été appliqués. De plus, aucune carence n'a été observée sur les sites dépistés.

Estrie

- Le stade « pousse 25 à 40 cm » est atteint sur la plupart des sites. Les grappes et les vrilles sont bien visibles.

Centre-du-Québec

- Le stade « 25 à 40 cm » est atteint sur la plupart des sites. Le stade « début floraison » est observé sur les sites les plus chauds. Les producteurs ont débuté la taille des pousses et la sélection des sarments à enlever.
- **Insectes** : présence de phylloxera de la vigne (homoptère formant des galles sur les feuilles).
- **Maladies** : les pluies ont été plus abondantes dans cette région et des traitements contre le mildiou ont été effectués sur les sites comportant un historique de maladie.

Régions à l'est (Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent)

- Le stade « pousse 15 à 20 cm » est atteint sur la plupart des sites. Certains sites ont des pousses de 30 cm.
- **Insectes** : quelques insectes observés (petit foyer d'altise, chenille verte et cicadelle adulte) mais aucun dégât appréciable.
- **Maladie** : présence d'antracnose sur quelques feuilles du cultivar Vandal-Cliche, même si deux traitements préventifs ont été faits. Les traitements devront se poursuivre durant toute la saison sur les sites présentant des symptômes.
- La suppression des rameaux issus du tronc et des bras qui sont inutiles (épamprage) est en cours.
- Le sarclage manuel et mécanique autour des pieds se poursuit.

PHYLLOXERA DE LA VIGNE (*DAKTULOSPHAIRA VITIFOLIAE*)

Le phylloxera de la vigne est un minuscule insecte homoptère qui forme des galles sur les feuilles. Habituellement, sa présence ne justifie pas de traitement car les vignes peuvent supporter un certain niveau de galles sur les feuilles, sans subir de pertes de qualité de leurs fruits. De plus, les prédateurs habituels du phylloxera contribuent à réduire les populations de ce ravageur. Par conséquent, il faut intervenir seulement dans les secteurs du vignoble qui ont déjà souffert d'infestations graves. Pour plus de renseignements sur la stratégie de lutte contre cet insecte, consultez votre conseiller. Vous pouvez aussi consulter la fiche technique du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (Omafra, Agdex 231/612) : <http://www.gov.on.ca/OMAFRA/french/crops/facts/97-156.htm>.

MILDIOU DANS LA VIGNE

Pour les régions à l'est (Québec, Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent), le stade « pousse 20 à 25 cm » est atteint ou sur le point de l'être. C'est le stade visé pour le premier traitement contre le mildiou. C'est le moment d'appliquer un premier traitement s'il y a un historique de cette maladie sur certains de vos cultivars. Pour plus de renseignements sur les conditions d'application, les cultivars sensibles et les produits recommandés, référez-vous à l'avertissement **No 09** du 1^{er} juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a09pf05.pdf>).

Pour les régions plus au sud, n'oubliez pas que le **RIDOMIL GOLD MZ** ne peut être appliqué qu'une seule fois par année et seulement **avant la floraison**.



Vous pouvez aussi vous référer au bulletin d'information **No 12** du 15 juin 2005 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b12pf05.pdf>). Vous y retrouverez la liste des pesticides et différentes caractéristiques des produits (coûts, maladies visées, types de traitement, délais, etc.)

ATTENTION – Utilisation de produits non homologués dans la vigne

Certains producteurs utilisent des produits non homologués au Canada dans la vigne pour lutter contre des insectes et maladies. Je vous rappelle que même si ces produits ont démontré une efficacité et ont obtenu une homologation dans d'autres pays, leur utilisation au Canada est interdite. Des échantillons sont prélevés dans plusieurs productions horticoles autant par le gouvernement fédéral que provincial pour analyser les résidus de pesticides. Les producteurs trouvés en défaut peuvent voir leur récolte entièrement confisquée.

Soyez prudent et référez-vous toujours à l'étiquette pour vous assurer de l'homologation du produit et de son délai avant la récolte.

Rédigé par :

Ginette H. Laplante, d.t.a., Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES PETITS FRUITS
LUC URBAIN, agronome - Avertisseur
Direction régionale Chaudière-Appalaches, MAPAQ
675, route Cameron, bureau 100, Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Téléphone : (418) 386-8121, poste 235 - Télécopieur : (418) 386-8345
Courriel : Luc.Urbain@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – petits fruits – 15 juin 2005

